

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEUVY-VIEILLEMARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01-05 – OPERATION DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire rappelle que sa majorité municipale a mis en place des opérations consistant à accompagner les artisans soucieux de rénover leurs biens immobiliers à Meymac, permettant de maintenir des services au plus proche des habitants, ou bien encore de répondre aussi aux touristes de passage, mais également pour contribuer au fait que Meymac est chef-lieu de canton et que cela doit être synonyme d'y trouver toute sorte de services et de commerces de proximité. Ces activités commerciales et artisanales participent au maintien du label des cent plus beaux détours de France, qui valorise notre patrimoine, et par là même, notre développement touristique aux retombées économiques non négligeables.

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle le nombre de dossiers qui ont obtenu une aide directe de la Commune, à savoir 10 dossiers.

Philippe BRUGERE indique que la municipalité souhaite désormais proposer deux opérations distinctes mais néanmoins complémentaires et dans le même esprit, pour les années 2023/2024/2025. Il donne lecture du règlement proposé et le soumet à débat.

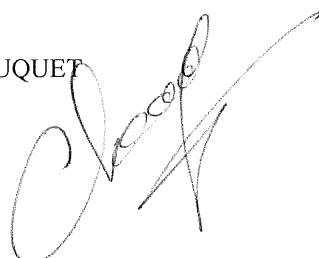
Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**
APPROUVE la mise en place d'une opération « développement du commerce et de l'artisanat » et le règlement lié

PRECISE que la Commission finances aura à traiter les différents dossiers qui parviendront

S'ENGAGE à inscrire les crédits utiles aux BP 2023/2024/2025

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 20 Février 2023

Le Maire,


Philippe BRUGERE